

Règlement Officiel – Montée du Menez Hom-Aquathis

Article 1 – Organisation

Le règlement officiel encadre strictement la montée du Ménez Hom et garantit la sécurité de tous, la sportivité, l'équité absolue et le bon déroulement de l'épreuve. Le respect de ce règlement est impératif.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisateur jusqu'au jour de l'épreuve. La version applicable du Règlement Sportif est celle en ligne sur le site Internet sportbreizh.com

Article 2 – Date et Lieu

2-1 La Montée du Menez Hom-Aquathis

Course de 30 km, le dimanche 16 août 2026, départ à 9h00 face à l'église d'Argol (Finistère, Bretagne). Passage au sommet du Menez Hom (330 m d'altitude, si le déneigement le permet). Arrivée à Argol.

2-2 La Descente du Menez Hom

Course de 11,9 km, le dimanche 16 août, départ à 9h00 au sommet du Menez Hom ; arrivée à Argol.

2-3 La Presque Montée du Menez Hom

Course nature de 7.25 km autour d'Argol, le dimanche 16 août, départ à 9h10 face à l'église d'Argol ; arrivée à Argol.

2-4 Rando ICI Breizh Izel

Marche d'environ 12 km autour d'Argol. Départ libre dès 9h15

Article 3 – Parcours

3-1 La Montée du Menez Hom-Aquathis

Parcours trail 30 km, sentiers balisés, majoritairement en zone Natura 2000 et zone naturelle protégée.

3-2 La Descente du Menez Hom

Parcours nature 11,9 km, sentiers balisés, majoritairement en zone Natura 2000.

3-3 La Presque Montée du Menez Hom

Parcours nature 7.25 km, sentiers balisés, autour d'Argol

3-4 Rando ICI Breizh Izel

Parcours nature 12 km, départ et arrivée à Argol, sur sentiers balisés.

Article 4 – Conditions de participation

Les épreuves « courses » sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés.

- Licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF : fournir la licence 2026 ou un PPS valide.
- Autres fédérations et non-licenciés : PPS valide obligatoire.
- Pour les non-licenciés, le certificat médical est remplacé par le PPS.

PPS à générer sur pps.athle.fr et à reporter sur le formulaire.

L'accès à la randonnée est libre ; participants en bonne santé et expérience de marche requise. Mineurs accompagnés.

Article 5 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à :

- Ne rien jeter au sol
- Respecter faune et flore
- Rester sur les sentiers balisés
- Utiliser les zones de propreté aux ravitaillements
- Ne pas faire de feu
- Ne pas utiliser de bâtons

Tout manquement = disqualification immédiate.

Article 6 – Inscriptions et dossards

6-1 La Montée du Menez Hom-Aquathis : 30 €

Comprend : accès à la course, cadeau souvenir, chronométrage, ravitaillements.

6-2 La Descente du Menez Hom : 15 €

Comprend : accès à la course, cadeau souvenir, chronométrage, ravitaillement à l'arrivée, transport vers le départ.

6-3 La Presque Montée du Menez Hom : 8 €

Comprend : accès à la course, cadeau souvenir, chronométrage, ravitaillements.

6-3 Rando ICI Breizh Izel : 10 €

Comprend : accès rando, cadeau souvenir, ravitaillement. Pas de dossard.

Inscriptions en ligne : sportinnovation.fr (+ frais).

Retrait dossards :

- Samedi 15 août : 17h–19h
- Dimanche 16 août : dès 7h00

Dossard personnel, non transférable, visible en toutes circonstances.

Article 7 – Ravitaillement

- 30 km : 1 ravitaillement après le sommet. Autonomie (prévoir eau).
- 11,9 km : 1 ravitaillement à l'arrivée. Autonomie.
- 7,25 km : 1 ravitaillement à l'arrivée. Autonomie.
- Rando : 1 ravitaillement à l'arrivée. Autonomie.

Article 8 – Sécurité

- Sécurité assurée par signaleurs, ambulance (Keraval) et médecin.
- Téléphone portable chargé obligatoire.

- Les secours peuvent intervenir à tout moment.
- Les participants rencontrant une difficulté jugée excessive par l'organisation pourront être retirés de l'épreuve afin de garantir leur sécurité ainsi que le bon déroulement de l'activité.
- Accompagnateurs (vélo, engins roulants...) interdits sauf organisation.
- Respect signalétique, consignes, code de la route.
- Objets dangereux interdits.

L'accès peut être refusé en cas de non-respect du règlement.

Article 9 – Assurances

- Assurance RC de l'organisateur.
- Licenciés : assurance liée à la licence.
- Autres participants : assurance personnelle obligatoire.
- Organisation non responsable en cas de vol ou dommages.

Article 10 – Classements et récompenses

- Classements scratch H/F + catégories (si effectif suffisant). Podium : 3 premiers H/F.
- Pas de classement par équipe.
- Pas de primes en argent.
- Présence rapide au podium obligatoire.

Article 11 – Annulation et remboursement

En cas de force majeure ou ordre des autorités : annulation possible sans remboursement.
Report du dossard l'année suivante proposé.

Article 12 – Droit à l'image

Chaque participant autorise l'usage de son image à des fins de communication, sauf demande contraire avant le 16 août 2026.

Droit d'accès et de rectification des données. Coordonnées pouvant être transmises aux partenaires/presse.

Utilisation de l'image et des résultats sur tout support, pour la durée légale maximale.